R. F.

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Vu le décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977,

Vu les procès-verbaux du jury d'examen en date du 23 AVRIL 1986 déclarant que M GOFFAUX ALAIN, né le 02.04.66, à BORDEAUX, a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention du **« Brevet national de Sécurité et de sauvetage aquatique »**, lui délivre le présent brevet.

Fait à MONT-DE-MARSAN, le 18 AOUT 1986

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Décentralisation

Pour le Préfet
le Sous-Préfet
Directeur de Cabinet

Michel LAFON

N° 86.6498